

# Chapitre 3

## AFFAIRES MULTILATÉRALES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les institutions multilatérales ont vu leur nombre, leur mandat et leurs rangs grossir considérablement, ce qui traduit notamment la plus grande interdépendance politique, économique et sociale des nations. La participation du Canada à bon nombre de ces organismes complète ses relations bilatérales pour ce qui est de la défense de ses intérêts et l'affirmation de son rôle à titre de membre de la communauté internationale.

### Les Nations Unies

L'incapacité persistante de la communauté internationale de régler ses nombreux conflits d'intérêt et différends d'envergure a fait ressortir plus que jamais l'obligation de renforcer l'Organisation des Nations Unies. C'était là le thème central qui se dégageait de l'allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale le 27 septembre 1983. Le ministre a attiré l'attention en particulier sur la nécessité de dépasser les généralités ronflantes pour en venir à des mesures spécifiques et faire une utilisation plus créatrice des dispositions et des mécanismes existants de la Charte des Nations Unies. Il a relevé au nombre des possibilités prometteuses le fonctionnement plus efficace du Conseil de sécurité et l'acceptation du recours plus fréquent par le secrétaire général à l'autorité que lui confère la Charte. Ces possibilités restent prometteuses mais non réalisées.

La déclaration du ministre traduisait en partie la frustration du Canada devant l'incapacité du Conseil de sécurité de prendre des mesures appropriées au lendemain de la destruction de l'avion de la KAL le 1<sup>er</sup> septembre 1983. La majorité des membres du conseil ont cherché à condamner cet incident et demandé que le secrétaire général mène une enquête détaillée sur la tragédie mais l'Union soviétique a usé de son droit de veto au moment du vote sur la résolution, qui avait été coparrainée par le Canada. Heureusement, un autre organisme du système des Nations Unies, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont le siège est à Montréal, n'était pas aussi gêné dans ses mouvements et a effectivement pris des mesures efficaces. Sur l'initiative du Canada et de la République de Corée, le conseil et l'assemblée de l'OACI n'ont pas mis de temps à débattre de cette tragédie, à la suite de quoi une modification a été apportée à la Convention de Chicago de 1944 en vue de renforcer l'interdiction existante en droit international quant au recours à la force contre l'aviation civile.

Tout au cours de l'année, le Canada a continué de faire valoir les possibilités de résoudre les plus épineuses questions de paix et de sécurité portées devant le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Mais il a aussi encouragé les réalisations moins reconnues et ayant moins fait l'objet de battage publicitaire du reste du système des Nations Unies. Il a notam-

ment souligné le travail très utile accompli par la plupart des institutions spécialisées, et peut-être tout particulièrement par l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'AIEA et les organismes alimentaires dont le siège est à Rome. Au nombre de ces réalisations, il faut aussi compter les progrès soutenus quoique lents vers l'élimination des violations des droits de la personne, l'évolution du droit international et l'incitation à une plus grande justice sociale dans les domaines concernant plus particulièrement les droits et la condition des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes âgées.

Le système onusien a par ailleurs subi un revers d'importance lors de la crise survenue hâtivement après que les États-Unis aient annoncé leur intention de se retirer de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à la fin de 1984, à moins qu'aient été instituées d'ici là des réformes politiques, administratives et budgétaires d'envergure maintenant devenues impératives. Le Canada a convenu qu'une réforme s'imposait, mais il considérait que la meilleure façon d'y parvenir consistait à opérer de l'intérieur même de l'Organisation. Après son élection au conseil d'administration de l'UNESCO, le Canada, de concert avec d'autres pays de même opinion, a entamé le processus devant mener à la réalisation de cet objectif. À la fin de l'année à l'étude, les réformes nécessaires ne s'étaient pas encore matérialisées, mais il y avait certains signes prometteurs; l'attitude future du Canada vis-à-vis de l'UNESCO sera fonction des résultats des démarches en cours.

En revanche, l'administration et le financement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué de s'améliorer, largement sous la direction du Canada, qui a par ailleurs assumé la présidence du conseil d'administration de cet organisme.

Les visites effectuées au siège des Nations Unies à New York non seulement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais aussi par le premier ministre, de même que par les ministres des Relations extérieures, de l'Agriculture, de l'Environnement et des Affaires indiennes et du Nord ont confirmé que le Canada maintenait son engagement envers le système des Nations Unies. Le ministre de l'Agriculture a été élu président du Conseil mondial de l'alimentation, et d'autres ministres ont pris la parole à l'occasion de conférences tenues par les institutions spécialisées dont les activités intéressent leur ministère au premier chef.

### Coopération Nord-Sud

Si la crise économique a commencé à régresser dans un certain nombre de pays développés, elle a continué de toucher tous les pays en voie de développement à divers degrés. Durant cette période difficile pour le dialogue Nord-Sud, le